



LES GRANDS PRIX DE LA RELÈVE EN RESTAURATION, TOURISME ET HÔTELLERIE 13^e ÉDITION

MODALITÉS D'INSCRIPTION

LE CONCOURS

Les *Grands Prix de la relève en restauration, tourisme et hôtellerie* ont été créés par l'AQFORTH dans le but, d'une part, de promouvoir la formation de la relève en tourisme, en hôtellerie et en restauration, et, d'autre part, de souligner annuellement au moyen d'un concours provincial la qualité des élèves s'étant distingués sur les plans scolaire, social et professionnel. Ce concours s'adresse à l'ensemble des élèves inscrits dans l'un ou l'autre des programmes d'enseignement offerts en tourisme, en hôtellerie ou restauration à l'ordre secondaire, collégial ou universitaire, ou encore à la formation continue, dans **un établissement membre** de l'AQFORTH.

Grâce à la promotion qu'ils font de l'excellence professionnelle et technique des candidats, les *Grands Prix de la relève en restauration, tourisme et hôtellerie* permettent de valoriser la profession et la qualité de l'enseignement et ce, tant auprès des employeurs que du grand public. Outre la reconnaissance qu'il reçoit à titre de représentant de la relève touristique d'excellence, les lauréats du concours se verront remettre un certificat de l'AQFORTH et une bourse de 1 000 \$ lors du Gala des Grands prix de la relève en restauration, tourisme et hôtellerie au printemps 2017. Le gagnant du Grand prix de l'Excellence sera honoré d'une façon particulière lors du gala, lors des événements et dans les communications de l'AQFORTH.

ADMISIBILITÉ

Est admissible aux différentes catégories de ce concours tout élève en formation initiale ou continue, inscrit dans un programme sanctionné par un diplôme d'études professionnelles, un diplôme d'études collégiales, une attestation de spécialisation professionnelle, une attestation d'études collégiales ou encore un diplôme universitaire, offert par un établissement d'enseignement dûment reconnu par le ministère de l'Éducation et membre de l'AQFORTH. Cet élève doit être inscrit à l'un des programmes d'étude entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 août 2016.



CONDITIONS DE PARTICIPATION (se référer à l'autre document « Conditions de participation »)

- Répondre aux normes d'éligibilité
- Démontrer un rendement scolaire supérieur à la moyenne
- Être engagé sur le plan social ou professionnel
- Faire l'objet d'une recommandation par son établissement d'enseignement, un employeur et par ses pairs.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Chaque établissement d'enseignement membre :

1. **Sollicite** des candidatures auprès de son effectif étudiant et ce, **dans chacune des catégories qui lui sont applicables**, dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie ou de la restauration;
2. **Identifie** pour chacune de ces catégories **les élèves** s'étant particulièrement illustrés par leur rendement scolaire, leur dynamisme et leur engagement professionnel ou social et les encourage à **s'inscrire en ligne** (www.aqforth.qc.ca /concours) au concours;
3. Les inscriptions complétées, l'établissement sera informé du nombre. Puis, s'il s'avère qu'il y a plus d'un candidat par programme d'études, l'établissement devra **coordonner** la formation et le travail d'un **jury local** de sélection comprenant obligatoirement des professionnels et des intervenants des secteurs concernés;
4. Le jury local **sélectionne**, pour chaque catégorie, l'élève qui représentera l'école au niveau national et transmet son dossier à l'AQFORTH.

Note : Les catégories où seulement un ou deux établissements participent, peuvent soumettre au maximum trois dossiers

Par la suite, l'AQFORTH :

5. **Soumet** les diverses candidatures reçues à l'examen d'un jury composé de professionnels des milieux de la restauration, du tourisme et de l'hôtellerie et assure la coordination des travaux de ce jury. Les jurys évaluent l'ensemble des candidatures selon une grille commune et déterminent les finalistes et lauréats nationaux. Les catégories de prix pour lesquelles aucun candidat n'est retenu à titre de finaliste sont retirées de la compétition pour l'année en cours.
6. Les lauréats à l'échelle québécoise sont **proclamés** par l'AQFORTH lors du gala annuel des *Grands Prix de la relève en restauration, tourisme et hôtellerie*.

CATÉGORIES ÉLIGIBLES

TOURISME

ORDRE SECONDAIRE

- DEP Vente de voyages

ORDRE COLLÉGIAL

- DEC Techniques de tourisme et Techniques de tourisme d'aventure

ORDRE UNIVERSITAIRE

- 1^{er} cycle en Loisirs et tourisme
- 2^e cycle Loisirs et tourisme

HÔTELLERIE

ORDRE SECONDAIRE

- DEP Réception d'hôtel et Réception bilingue d'hôtel

ORDRE COLLÉGIAL

- DEC Techniques de gestion hôtelière

ORDRE UNIVERSITAIRE

- 1^{er} cycle en Hôtellerie

RESTAURATION

ORDRE SECONDAIRE

- DEP Cuisine, ASP Cuisine de marché, Pâtisserie de restauration contemporaine
- DEP et ASP Pâtisserie, Boulangerie
- DEP et ASP Service de la restauration et Sommellerie

ORDRE COLLÉGIAL

- DEC Gestion d'un établissement de restauration

ORDRE UNIVERSITAIRE

- 1^{er} cycle en Restauration

FORMATION CONTINUE

- AEC Tourisme, Hôtellerie, Ventes de voyages

D'AUTRES PRIX SONT ÉGALEMENT PRÉVUS AU PROGRAMME DE CE CONCOURS

- Le Grand Prix de l'Excellence de la relève touristique
- Autres prix et reconnaissances en récompense

GRAND PRIX DE L'EXCELLENCE DE LA RELÈVE EN RESTAURATION, TOURISME ET HÔTELLERIE

Le Grand prix de l'Excellence est attribué à l'étudiant qui, par la qualité de sa candidature, a su se démarquer des autres finalistes.

**Prendre note que toutes les décisions émanant des divers jurys dans le cadre de ce concours sont irrévocables et sans appel.